

n'était pas nécessaire mais qu'il fallait, par conséquent, adopter le projet de loi pour atteindre les trois objectifs suivants: ramener les parties à la table des négociations, mettre fin à la violence sur les lignes de piquetage et reprendre la livraison du courrier. Le gouvernement n'a pas besoin de légiférer pour que les négociations reprennent. En effet, il n'a qu'à ordonner à Postes Canada de commencer à négocier équitablement, et de lui dire qu'elle n'est plus assujettie au plan d'entreprise du gouvernement. Pour que la violence cesse sur les lignes de piquetage, il suffit d'en supprimer la cause, soit le recours aux briseurs de grève. Il n'y a pas eu de violence pendant les grèves tournantes . . .

Des voix: Au contraire!

M. Angus: . . . sauf quand Postes Canada a commencé à amener des briseurs de grève.

Il y a eu une grève à l'usine de la *Great Lakes Forest Products* de Thunder bay. Mille cinq cent travailleurs et travailleuses ont débrayé sans aucun acte de violence parce qu'on ne les a pas remplacés par des briseurs de grève. On connaît le système, là-bas. Il faut que le gouvernement se reconnaisse responsable de la violence.

En ce qui concerne la reprise de la livraison du courrier, j'en reviens à ce que je disais tout à l'heure, que si le gouvernement voulait vraiment que la livraison du courrier reprenne, il aurait renoncé à son plan d'entreprise pour Postes Canada, car ce programme ne nous donnera pas de meilleurs services mais conduira, au contraire, à une détérioration du service dans les localités.

J'espère pouvoir terminer mes observations demain, à l'occasion du débat sur le projet de loi proprement dit.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): C'est avec regret que je me dois d'interrompre l'honorable député.

Comme il est 17 h 26, les deux heures prévues pour l'étude de la motion dont la Chambre est maintenant saisie, conformément à l'article 117, sont écoulées.

En conséquence, aux termes de cet article du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toutes les questions nécessaires en vue de disposer de cette motion.

[Traduction]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les oui l'emportent.

Attribution de temps

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 279)

POUR

Députés

Andre	Gray	Pennock
Bernier	(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Peterson
Blackburn	Hamilton	Porter
(Jonquière)	Harvey	Price
Bouchard	Hicks	Redway
Brightwell	Horner	Reid
Cadioux	Hudon	Reimer
Caldwell	James	Schellenberg
Champagne	Jardine	(Nanaimo—Alberni)
(Champlain)	Jelinek	Schellenberger
Clark	Jepson	(Wetaskiwin)
(Brandon—Souris)	Johnson	Shields
Clifford	(Bonavista—Trinity—Conception)	Sparrow
Coates	Joncas	Speyer
Cochrane	Kelleher	Stackhouse
Cooper	Leblanc	Stevens
Crofton	Lewis	Suluk
Crosbie	Lopez	Tardif
(Saint-Jean-Ouest)	MacDougall	(Charlesbourg)
Crosby	(Timiskaming)	Taylor
(Halifax Ouest)	MacKay	Thacker
Crouse	Malone	Towers
Darling	Mantha	Tremblay
de Cotret	Marin	(Québec-Est)
Della Noce	Mayer	Turner
Desjardins	Mazankowski	(Ottawa—Carleton)
Edwards	McCuish	Van De Walle
Epp	McDermid	Vincent
(Provencher)	McKenzie	Weiner
Fennell	McMillan	White
Ferland	Merrithew	Wilson
Fontaine	Nicholson	(Etobicoke—Centre)
Fraleigh	(Niagara Falls)	Witer—87
Gervais	Nowlan	
Graham	Paproski	

CONTRE

Députés

Althouse	Gray	McDonald
Angus	(Windsor-Ouest)	(Broadview—Greenwood)
Axworthy	Gronkin	McLaughlin
Benjamin	Guilbault	Mitchell
Blackburn	(Saint-Jacques)	Murphy
(Brant)	Harris	Nystrom
Blaikie	Henderson	Ouellet
Boudria	Hopkins	Parry
Caccia	Isabelle	Penner
Copps	Keeper	Rodriguez
Dewar	Langdon	Skelly
Dingwall	Lapierre	Toupin
Finestone	MacLellan	Waddell
Foster	Manly	Young—41
Fulton	Marchi	
Gauthier		

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.